

# SAINT-PROUANT



## INFOS

DÉCEMBRE 2018

## LE COMMERCE À L'ÉTUDE

Le Conseil Municipal et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et vous offrir nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019.

Nous vous adressons à tous des vœux de joie, de bonheur, de réussite dans vos projets qu'ils soient personnels ou professionnels et surtout des vœux de bonne santé, pour cette nouvelle année 2019.



L'année 2018 se termine pour le Conseil Municipal par la remise du rapport très attendu de la C.C.I. (Chambre de Commerce et d'Industrie) sur le commerce à Saint-Prouant et surtout ses préconisations.

Voici dans les grandes lignes ce qui en ressort. À court terme il faut :

- 1- Tout mettre en œuvre pour permettre la réouverture d'un commerce d'alimentation générale avec rayon frais ;
- 2- Regrouper les commerces de préférence le long de la rue de l'Océan pour profiter de l'effet de masse et capter la clientèle de passage ;
- 3- Prévoir du stationnement et des accès sécurisés aux commerces.

Pour ne pas perdre de temps, le conseil municipal lors de la réunion du 11 décembre dernier, a décidé de lancer une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un bâtiment avec cellules commerciales, et de se faire assister pour engager les acquisitions immobilières.

Une autre étude portant sur la voirie, les stationnements, les accès, la circulation, et l'intégration paysagère dans un secteur plus large allant de de la place du Chétif Pâtis aux feux tricolores et la place de la mairie sera engagée en parallèle.

**Nous vous invitons à venir nous retrouver  
le samedi 12 janvier 2018 à 10 h 30  
à la salle de la Forêt  
pour la cérémonie des vœux**

Ce sera l'occasion pour nous de vous présenter, commenter et expliquer les réalisations 2018 et les projets

## Les travaux

### Ils sont en cours

#### ➤ L'école Isaac Potet

Les travaux ont débuté aux vacances de la Toussaint. La livraison est prévue pour le 15 octobre 2019.

Ce sont actuellement les travaux de gros œuvre (démolition, reconstruction) qui sont en cours. Avec l'installation de la grue, la circulation dans ce secteur sera peut-être amenée à évoluer.

### Ils débiteront prochainement

#### ➤ Le Temple

La deuxième phase des travaux débute le 07/01/2019. Ils se termineront fin juillet 2019. Ils consistent à la consolidation de la nef (murs, charpente et toiture).

**Rappel :** une souscription est ouverte. Vous pouvez faire un don (réduction d'impôt de 66 %) et ainsi apporter votre soutien à ce projet (se renseigner en mairie).

#### ➤ Le vieux Centre bourg (rues de la Cognasse, du Docteur Bonenfant, de la Pousse Vieille, du Temple et du Lavoir)

Dans un premier temps, premier semestre 2019, nous allons refaire les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de ces rues. Vendée Eau interviendra ensuite pour changer la conduite d'eau potable datant de 1963.

#### ➤ Restaurant scolaire et locaux associatifs

C'est le cabinet d'architecture « Archi-Urba-Déco » de Montaigu qui a été retenu pour la réalisation de ce projet. Nous pourrons vous présenter les esquisses et plans à la cérémonie des vœux. Le lancement de cette opération ne sera possible que si nous obtenons l'aide de l'État (30 %). La réponse est attendue pour fin janvier.

#### ➤ Le cimetière

Nous avons engagé un gros travail de mise à jour de nos registres et concessions depuis 1 an. Un règlement sera établi et une numérisation (plan et registre) est envisagée.

Le cimetière va faire l'objet de gros travaux : drainage, aménagements des allées et réfection d'un mur.



Yannick Soulard  
Maire de SAINT-PROUANT

## LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Lors des élections d'octobre 2018

### 6 nouveaux élèves de CM1 ont rejoint les CM2 (mandat de deux ans).

Pendant les vacances de la Toussaint, les enfants se sont réunis en conseil. Les élus de CM1 se sont présentés et ont exposé leurs projets. Les anciens conseillers partis en 6<sup>ème</sup>, ont été remerciés pour leurs deux années de mandat.

Le projet 2017/2018 « terrain de bosses » a été finalisé. Merci à Daniel Genty pour avoir conçu et dessiné les contours du circuit.



Cette fin d'année a été marquée par la commémoration du 11 novembre. Les enfants ont participé au Centenaire de l'Armistice de la guerre 14/18. Ils ont aussi été sollicités pour le Téléthon du 8 décembre.

Le prochain rendez-vous du conseil aura lieu pendant les vacances de Noël. Les enfants devront voter pour un nouveau projet pour l'année 2019. Bonne et heureuse année !



Maxence, Mahé, Léna, Noah, Léo,  
Leïla, Zia, Clotilde, Victorien, Pablo, Axel,

Et les encadrants : Stéphanie Bret,  
Joël Flandrois, et Pascal Gauducheau

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Le PLUi est un document d'urbanisme, outil réglementaire avec une stratégie de développement et d'aménagement du territoire pour les 10 ans à venir.

C'est un document indispensable pour maîtriser la consommation foncière des espaces agricoles et fixer les règles générales d'occupation du sol.

Pour rappel, le diagnostic du territoire a démarré en septembre 2016 et a été présenté lors de réunions publiques en avril 2017.

À la suite, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été élaboré et soumis à débats au sein des conseils municipaux et du conseil communautaire fin 2017. Ce projet a été présenté à la population lors de quatre réunions publiques en janvier et février 2018.

Le PLUi est dans sa dernière phase de travail aboutissant à la partie réglementaire en concertation étroite avec chacune des communes : détermination d'une programmation de logements pour les dix ans à venir, identification des zonages (habitat, équipements publics, zones d'activités, ...) écriture du règlement écrit.

Les supports de présentation et comptes rendus des réunions publiques sont téléchargeables depuis le site internet de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

### Réunions publiques

En février et mars 2019, quatre réunions publiques seront organisées afin de présenter aux administrés des 10 communes du Pays de Chantonnay la troisième et dernière phase concernant le zonage et le règlement du PLUi :

- Mardi 26 février – 19 h à Chantonnay
- Mercredi 27 février – 19 h à Bournezeau
- Mardi 5 mars – 19 h à Sainte-Cécile
- Jeudi 7 mars – 19 h à Sigournais

## Ordures ménagères



- Nouveau mode de collecte



Dans les semaines à venir, votre bac sera collecté avec un véhicule équipé d'un bras de collecte.

Vous recevrez un document d'information de la société Suez début janvier 2019.

## Collecte de coquilles d'huîtres



Tout apport contenant d'autres crustacés, rince doigts, assiettes ou autres déchets **ne sera pas accepté.**

### **Les permanences à la plateforme des déchets verts (route de Monsireigne) :**

- ✓ **26 décembre et 2 janvier**  
**De 10 h à 13 h et de 17 h à 19 h**

Une fois collectées, les huîtres seront concassées en éléments fins, afin de les rendre assimilables pour les terrains agricoles.

Pour plus d'informations, consultez le site internet [www.scom85.fr](http://www.scom85.fr) ou par téléphone au **02 51 57 11 93**.

## ETAT-CIVIL

### NAISSANCE -----

12-10-18 Ethan GIRARD, 04 impasse des Rochers  
25-10-18 Diego BAUDOUIN, 07 Les Gornières  
02-11-18 Joulain DURAND, 44 rue G. Clemenceau  
25-11-18 Elie GUYOT, 101 La Légerie

### DÉCÈS -----

18-10-18 Raymond BOLTEAU, 19 rue du Grand Lay  
11-11-18 Jeanne GROLLEAU, 19 rue du Grand Lay  
16-11-18 Albert BOTTON, 19 rue du Grand Lay

### Le recensement et journee citoyenneté



Dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

### Le foyer des jeunes

Le foyer des jeunes repart à zéro, il compte à ce jour 17 jeunes avec de nouveaux adhérents. Un nouveau bureau a été élu avec 2 présidentes Chloé Boudaud-Fuseau et Romane Vendé ainsi que 2 secrétaires Louane Bizon et Noëla David et pour finir 2 trésoriers Charly Souchet et Tom Rainteau, tous deux accompagnés de Hugo Banchereau responsable des travaux.

Le foyer est un lieu d'accueil le week-end ou pendant les vacances, les jeunes s'y retrouvent également lors de petites soirées organisées comme la «soirée raclette» du 1<sup>er</sup> décembre dernier. Ils aimeraient organiser aussi des sorties (2 à l'année). Pour cela, ils devront les financer en organisant par exemple la vente de pains au chocolat. Pendant les vacances de Noël, ils ont aussi pour projet de repeindre les murs détériorés.

Des jeunes peuvent encore nous rejoindre. L'inscription est possible à partir de 14 ans (l'année des 2005) pour un coût de 10 euros/an. Pour cela, vous pouvez vous adresser directement aux présidentes :  
soit à Chloé ([chloe.boudaud@gmail.fr](mailto:chloe.boudaud@gmail.fr)),  
soit à Romane ([romane.vende29@gmail.com](mailto:romane.vende29@gmail.com)).

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Changement d'horaires :

Mercredi et samedi : de 10 h 30 à 12 h 00

### SORTIES / ACTUS

#### SAMEDI 12 JANVIER

- Vœux de la Commune, Salle de la Forêt, à 10 h 30

#### DIMANCHE 03 FÉVRIER

- « Sportifs du dimanche matin », Comité du Loisirs, de 8 h 30 à 10 h départ local du Comité des Loisirs,

#### SAMEDI 9 FÉVRIER

- Concours de belote Club des Aînés « L'Étoile Filante » Salle de la Forêt, 13 h 30

#### SAMEDI 02 MARS

- Concours de belote Les Amis du Rallye Chouan Salle de la Forêt, 14 h 00

#### DIMANCHE 03 MARS

- « Sportifs du dimanche matin », Comité du Loisirs, de 8 h 30 à 10 h départ local du Comité des Loisirs,

#### SAMEDI 09 MARS

- Loto Amicale des Résidents des Érables EHPAD Les Érables, 14 h 30

#### SAMEDI 23 MARS

- Concert de la St Pat'ick Les Feux de l'Été Salle de la Forêt

### Plantations (haies, arbres, arbustes)

#### Règlementation

##### Implantation

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de votre plantation.

<i>Hauteur de la plantation</i>	<i>Distance minimum à respecter en limite de propriété</i>
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

##### Entretien

Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale :

- A moins que ces plantations, situées à moins de 0,5 mètre de la limite de propriété, existent depuis au moins 30 ans ;
- A moins que ces plantations, situées entre 0,5 mètre et 2 mètres de la limite de propriété, dépassent 2 mètres de hauteur depuis au moins 30 ans.